

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00390 et D08-01-17/B-00391
Propriétaire(s) : Dianna Cleary et Gregory Harbec
Emplacement : 193 et 195, avenue Breezehill Nord
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie des lots 34 et 35, plan enr. 92 ½
Zonage : R4C
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée de deux étages existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00390	8,67 m	39,62 m	357 m ²	1	193, avenue Breezehill Nord
B-00391	9,01 m	39,62 m	341 m ²	2	195, avenue Breezehill Nord

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.